

BUDGET GLOBAL

BUDGET PAR ACTIVITÉS

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS RETENUS POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET DE 2010

La nécessité de continuer à offrir aux citoyens de Montréal des services de qualité, tout en respectant leur capacité de payer, a été au centre des préoccupations qui ont guidé la confection du budget de 2010.

De plus, les principes d'une saine gestion des fonds publics, la prise en compte des politiques à incidence budgétaire et la volonté de l'administration municipale de contenir la croissance des dépenses, le tout dans un contexte d'incertitude économique, ont également orienté la préparation du budget de 2010 pour les revenus, les charges et les affectations qui correspondent tant au budget géré par le conseil municipal qu'à celui géré par le conseil d'agglomération.

Éléments relatifs aux charges

La structure des charges reflète le maintien et l'évolution des activités et des responsabilités de la Ville, tout en tenant compte des choix budgétaires effectués par l'Administration.

À la préparation du budget, certaines stratégies concernant les charges ont été retenues. Ainsi, la volonté municipale de contenir la croissance des dépenses a exigé des unités d'affaires de procéder à un exercice de priorisation et de réaménagement de leur budget afin de prévoir, à même leur dotation, différentes augmentations de dépenses, notamment les rajustements salariaux ainsi que les indexations contractuelles.

De plus, la confection du budget de 2010 a nécessité un apport important au paiement des frais des régimes de retraite pour pallier les impacts des fluctuations importantes que les marchés financiers ont connues, entre autres, durant l'année 2008.

Mentionnons également une croissance importante de la contribution à la Société de transport de Montréal.

Les frais de financement ont été établis en fonction des dépenses d'immobilisations prévues en 2010 ainsi que des stratégies de financement des emprunts à réaliser. Le taux d'intérêt utilisé pour ces projections est de 6,0 %.

Éléments relatifs aux revenus

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus proviennent principalement d'un régime de quotes-parts versées par l'ensemble des villes liées, incluant Montréal.

Pour le budget du conseil municipal, les hypothèses sous-jacentes aux projections de revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont basées sur une croissance anticipée du rôle foncier de 1,6 milliard de dollars en 2010. Ces hypothèses s'appuient sur des statistiques historiques et sur l'analyse des projets de construction dans le contexte économique anticipé. L'analyse des chantiers de construction actuellement actifs permet de qualifier cette prévision de réaliste et prudente.

Ont également été pris en compte les revenus liés au partenariat fiscal et financier qui lie le gouvernement du Québec et le monde municipal pour la période 2007-2013.

Parmi les autres éléments relatifs aux revenus qui ont été considérés, notons :

- l'augmentation générale des taxes imposées aux immeubles résidentiels et non résidentiels;
- l'introduction d'une taxe sur les parcs de stationnement;
- l'augmentation des droits sur les mutations immobilières applicables aux transactions de plus de 500 000 \$;
- l'introduction d'une quote-part pour le déficit du conseil d'agglomération qui est anticipé pour l'exercice financier de 2009.

Notons également qu'un taux de 3,5 % a été utilisé pour les revenus des placements à long terme liés au fonds d'amortissement, et un taux de 0,9 % a été utilisé pour les revenus des placements à court terme concernant la gestion de l'encaisse.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

La *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4) et la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19, ci-après : LCV) confèrent au trésorier de la Ville de Montréal la responsabilité d'émettre un certificat attestant que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues.

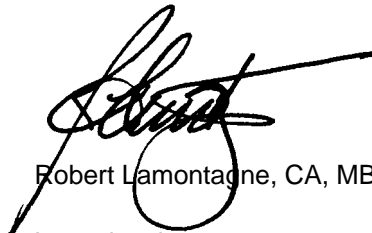
En vertu de l'article 477 de la LCV, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une charge n'a d'effet que s'il est accompagné d'un certificat du trésorier indiquant que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la charge est projetée.

J'atteste que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>	<i>Budget du conseil d'agglomération</i>
a) Pour le service de la dette		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	267 943,4	150 821,0
▪ Remboursement de la dette à long terme	219 774,8	132 344,7
b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été prises ou qui le seront		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	503 851,3	265 608,1
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	90 643,0	500 328,9
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	955 578,9	1 042 525,0

Le trésorier,



Robert Lamontagne, CA, MBA

Le 13 janvier 2010

ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Tableau 3
État des activités de fonctionnement à des fins fiscales
Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

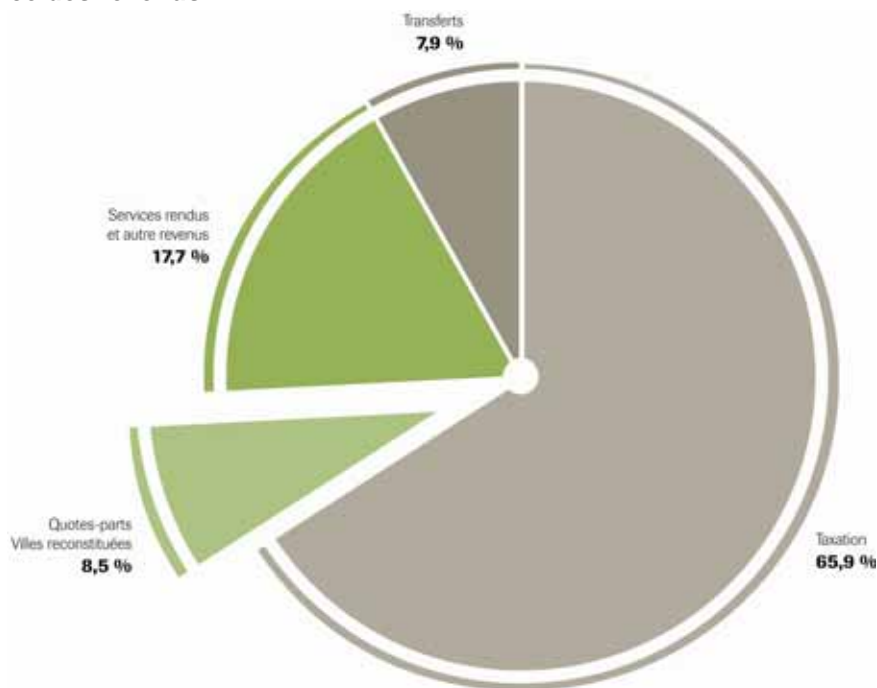
	Comparatif global 2009	Budget du conseil municipal 2010	Budget du conseil d'agglomération 2010	Transactions à éliminer inter- entités 2010 ¹	Budget global 2010
Revenus					
Taxes	2 417 274,5	2 585 196,8	10 740,3	0,0	2 595 937,1
Paiements tenant lieu de taxes	202 350,1	211 675,5	0,0	0,0	211 675,5
Quotes-parts	321 550,3	0,0	1 967 199,0	(1 605 751,5)	361 447,5
Services rendus et autres revenus	785 788,3	585 221,1	209 563,4	(40 886,6)	753 897,9
Transferts	300 471,3	194 315,0	143 240,6	0,0	337 555,6
Total des revenus	4 027 434,5	3 576 408,4	2 330 743,3	(1 646 638,1)	4 260 513,6
Charges					
Administration générale	567 208,8	445 301,1	304 866,3	(40 623,6)	709 543,8
Sécurité publique	891 588,0	14 196,4	893 047,9	0,0	907 244,3
Transport	717 595,2	336 422,0	444 650,0	0,0	781 072,0
Hygiène du milieu	434 585,5	181 521,1	247 526,3	0,0	429 047,4
Santé et bien-être	102 274,7	61 703,2	38 293,0	0,0	99 996,2
Aménagement, urbanisme et développement	179 372,1	151 249,0	50 654,8	(263,0)	201 640,8
Loisirs et culture	437 323,8	371 028,1	67 043,7	0,0	438 071,8
Frais de financement	410 513,2	267 943,4	150 821,0	0,0	418 764,4
Total des charges	3 740 461,3	1 829 364,3	2 196 903,0	(40 886,6)	3 985 380,7
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	0,0	1 605 751,5	0,0	(1 605 751,5)	-
Financement					
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(15 000,0)	(9 200,0)	(30 200,0)	0,0	(39 400,0)
Remboursement de la dette à long terme	345 264,1	219 774,8	132 344,7	0,0	352 119,5
Total du financement	330 264,1	210 574,8	102 144,7	-	312 719,5
Total des charges, des quotes-parts et du financement	4 070 725,4	3 645 690,6	2 299 047,7	(1 646 638,1)	4 298 100,2
Excédent (déficit) avant affectations	(43 290,9)	(69 282,2)	31 695,6	-	(37 586,6)
Affectations					
Activités d'immobilisations	(9 200,0)	0,0	(22 776,8)	0,0	(22 776,8)
Remboursement de capital	(11 822,4)	(11 448,4)	0,0	0,0	(11 448,4)
Excédent (déficit) accumulé					
- Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	74 003,9	84 842,0	(36 000,0)	0,0	48 842,0
- Montants à pourvoir dans le futur	(9 690,6)	(4 111,4)	27 081,2	0,0	22 969,8
Total des affectations	43 290,9	69 282,2	(31 695,6)	-	37 586,6
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-	-

¹ Les budgets des conseils municipal et d'agglomération sont prévus dans deux entités comptables distinctes. Les transactions inter-entités résultent d'échanges de services entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité différente de celle du client. Pour les fins de la présentation des données budgétaires, ces transactions sont déduites du total pour ne pas être comptabilisées en double.

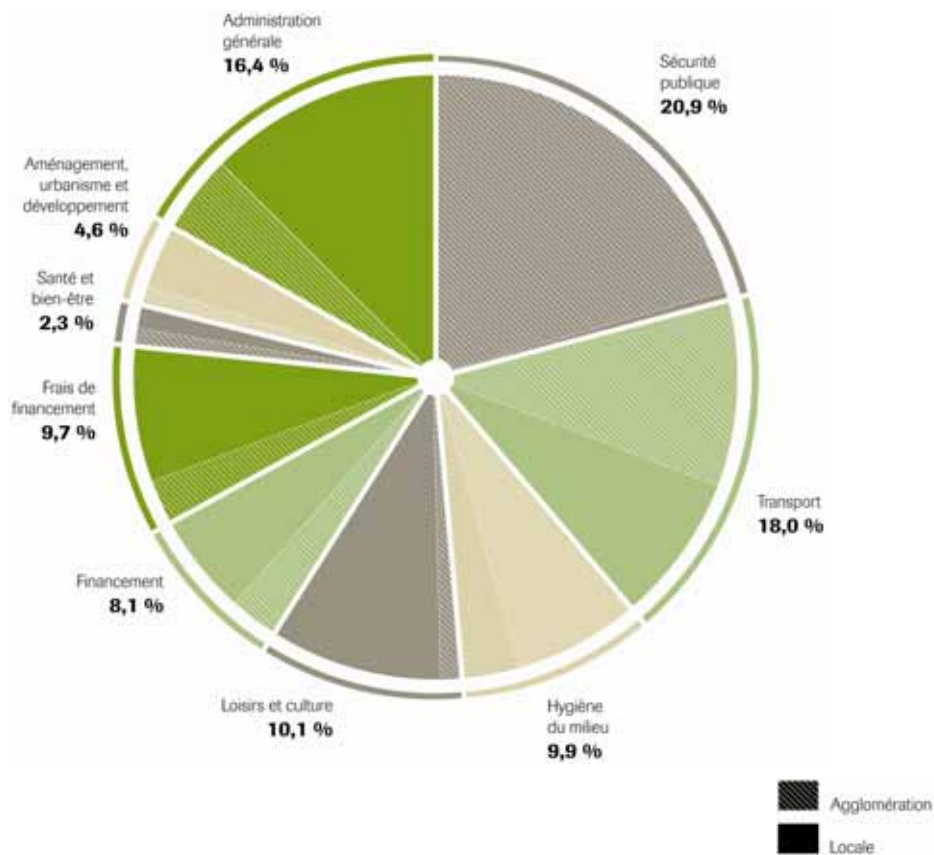
Tableau 3 (suite)
État des activités de fonctionnement à des fins fiscales
Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel 2008	Comparatif global 2009	Budget global 2010	Écart (%) 2010-2009
Revenus				
Taxes	2 687 260,7	2 417 274,5	2 595 937,1	7,4
Paiements tenant lieu de taxes	226 027,8	202 350,1	211 675,5	4,6
Quotes-parts	0,0	321 550,3	361 447,5	12,4
Services rendus et autres revenus	755 785,1	785 788,3	753 897,9	(4,1)
Transferts	293 236,1	300 471,3	337 555,6	12,3
Total des revenus	3 962 309,7	4 027 434,5	4 260 513,6	5,8
Charges				
Administration générale	471 098,0	567 208,8	709 543,8	25,1
Sécurité publique	879 945,9	891 588,0	907 244,3	1,8
Transport	787 293,6	717 595,2	781 072,0	8,8
Hygiène du milieu	361 949,5	434 585,5	429 047,4	(1,3)
Santé et bien-être	91 974,5	102 274,7	99 996,2	(2,2)
Aménagement, urbanisme et développement	151 175,0	179 372,1	201 640,8	12,4
Loisirs et culture	440 028,9	437 323,8	438 071,8	0,2
Frais de financement	392 663,6	410 513,2	418 764,4	2,0
Total des charges	3 576 129,0	3 740 461,3	3 985 380,7	6,5
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	0,0	0,0	0,0	-
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0,0	(15 000,0)	(39 400,0)	162,7
Remboursement de la dette à long terme	319 646,8	345 264,1	352 119,5	2,0
Total du financement	319 646,8	330 264,1	312 719,5	(5,3)
Total des charges, des quotes-parts et du financement	3 895 775,8	4 070 725,4	4 298 100,2	5,6
Excédent (déficit) avant affectations	66 533,9	(43 290,9)	(37 586,6)	
Affectations				
Activités d'immobilisations	(12 431,4)	(9 200,0)	(22 776,8)	
Remboursement de capital	0,0	(11 822,4)	(11 448,4)	
Excédent (déficit) accumulé				
- Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0,0	0,0	0,0	
- Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	69 599,2	74 003,9	48 842,0	
- Montants à pourvoir dans le futur	(35 734,1)	(9 690,6)	22 969,8	
Total des affectations	21 433,7	43 290,9	37 586,6	
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	87 967,6	-	-	

Graphique 2
Provenance des revenus



Graphique 3
Charges par fonctions



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES DE 2010

Cette section présente l'état des activités de fonctionnement du budget global de 2010 de la Ville de Montréal, lequel intègre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération.

Les charges au budget de 2010 s'établissent à 4 298,1 M\$, ce qui représente une progression de 227,4 M\$ ou 5,6 % par rapport au budget de l'exercice précédent. Le budget des arrondissements et des services centraux s'élèvent respectivement à 914,4 M\$ et à 2 048,5 M\$.

REVENUS

Taxes

Les taxes de la Ville de Montréal s'élèvent à 2 598,0 M\$ en hausse de 180,8 M\$. Ces revenus sont destinés au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal et également au paiement de la quote-part de la Ville pour financer sa part des dépenses relevant de l'exercice des compétences d'agglomération.

Quotes-parts

En vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (L.Q. 2008, c.19), les charges d'agglomération sont financées au moyen d'un régime de quotes-parts versées par l'ensemble des villes liées. En excluant la quote-part versée par Montréal, celles exigées des villes reconstituées représentent une somme de 361,4 M\$.

Paiements tenant lieu de taxes

Les revenus des paiements tenant lieu de taxes totalisent 209,6 M\$.

Services rendus et autres revenus

Les revenus de sources locales pour 2010 s'établissent à 753,9 M\$, en baisse de 31,9 M\$ par rapport à 2009. Parmi les éléments expliquant cette variation, mentionnons une baisse de l'ordre de 31,8 M\$ liée à la performance des intérêts sur l'encaisse, des intérêts sur les fonds d'amortissement et des intérêts sur les arriérés de taxes. Cet écart s'explique principalement par la baisse importante des taux sur les placements à court terme.

Transferts

Les revenus de transferts, c'est-à-dire les subventions provenant des gouvernements et d'autres organismes atteignent 337,6 M\$, soit une hausse de 12,3 %, par rapport à 2009. Cette augmentation est attribuable, entre autres, à une hausse des transferts de droits de 8,8 M\$ liée à la compensation du gouvernement du Québec concernant le partenariat fiscal et financier.

Parmi les autres éléments expliquant cette croissance de transferts, mentionnons une hausse de 13,5 M\$ de l'aide financière du gouvernement du Québec aux projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, une hausse de 3 M\$ des subventions à la lutte contre la pauvreté, un montant supplémentaire de 3,7 M\$ octroyé en vertu du régime des

compensations sur la collecte sélective et 3 M\$ en lien avec le projet de règlement sur le partage des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

CHARGES

L'augmentation du budget de 2010 par rapport à celui de 2009 s'explique principalement par un réinvestissement important dans les dépenses de transport en commun et par l'impact des fluctuations importantes des marchés financiers pour les frais des régimes de retraite.

Au chapitre des charges par fonctions, notons les faits suivants :

- la hausse des dépenses d'administration générale de 142,3 M\$, s'explique, en partie, par un apport supplémentaire de 112,7 M\$ principalement aux frais des régimes de retraite pour, entre autres, pallier les impacts des fluctuations que les marchés financiers ont connues en 2008. Une réserve de 12 M\$ est également prévue pour être distribuée aux arrondissements au cours de 2010, selon des modalités qu'il reste à établir. De plus, mentionnons la création d'une réserve de 10 M\$ pour renforcer la fonction publique;
- les charges de sécurité publique enregistrent une hausse de 1,8 % ou 15,6 M\$. Une portion importante de cette hausse, soit près de 10 M\$, est sans impact sur la charge fiscale des contribuables puisqu'elle est financée par des revenus anticipés de la commercialisation et de la facturation des produits du Service de police;
- la fonction « Transport » affiche une augmentation de 63,5 M\$ qui s'explique essentiellement par un réinvestissement important dans le transport en commun, au moyen d'une hausse de la contribution de la Ville de Montréal à la Société de transport de Montréal (STM) ainsi qu'à l'Agence métropolitaine de transport (AMT);
- les crédits alloués à la fonction « Hygiène du milieu » présentent une légère baisse de 1,3 % qui découle principalement du retrait des budgets liés à l'annulation du contrat des compteurs d'eau. Cette diminution est compensée en partie par un budget additionnel prévu pour les nouvelles redevances exigées par le gouvernement du Québec relativement au financement du programme des matières organiques;
- l'entente entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008, a libéré cette dernière des obligations liées à la sécurité du revenu. Les frais liés au prêt d'employés par la Ville dans le cadre de ce dossier sont remboursés entièrement par le gouvernement du Québec. Le budget affecté à cette entente diminue annuellement pour tenir compte principalement de l'attrition du personnel. Ce dossier explique en grande partie la réduction de 2,2 % des crédits alloués à la fonction « Santé et bien-être »;
- la fonction « Aménagement, urbanisme et développement » affiche une hausse de 12,4 %. Cette augmentation de dépenses s'explique, entre autres, par un investissement de plus de 20,4 M\$ dans l'activité « Industrie et commerce », notamment pour de nouvelles interventions stratégiques dans la poursuite du plan d'action *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*;
- les crédits inscrits à la fonction « Loisirs et culture » sont en légère hausse de 0,7 M\$, une augmentation attribuable, entre autres, à la réouverture des piscines du Complexe sportif Claude-Robillard;
- les frais de financement affichent une augmentation de 2,0 % qui s'explique par l'impact de la hausse du niveau de la dette.

FINANCEMENT

Le Service des infrastructures, transport et environnement procédera à l'acquisition de bacs pour la collecte sélective, pour un montant de 9,2 M\$. Cette dépense sera financée par un emprunt d'une durée de 5 ans. Cette somme est inscrite à la rubrique « Financement à long terme des activités de fonctionnement ».

Il en va de même pour la contribution municipale de 30,2 M\$ aux dépenses d'investissement de la Société de transport de Montréal, dans le cadre du programme de subventions de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

Les remboursements de la dette à long terme prévus au budget de 2010 s'élèvent à 352,1 M\$, en hausse de 6,8 M\$. Cet écart de 2 % est aussi attribuable à une hausse du niveau de la dette.

AFFECTATIONS

Aux fins de l'équilibre budgétaire de 2010, il est prévu d'utiliser un montant net de 48,8 M\$ provenant des excédents accumulés au cours des années antérieures et de la réserve financière « Gestion de la voirie ». Ce montant net reflète également une affectation de 36 M\$ correspondant à la quote-part spécifique prélevée exceptionnellement en 2010 pour combler le déficit anticipé du conseil d'agglomération pour l'exercice 2009.

Par ailleurs, une affectation de 11,4 M\$ constitue un remboursement de capital pour des dépenses de fonctionnement financées à long terme. De plus, le montant de 22,8 M\$ présenté à titre d'affectation aux activités d'immobilisations représente le financement au comptant d'investissements dans les infrastructures de l'eau et des égouts.

Au niveau des montants à pourvoir, le montant de 23 M\$ représente principalement l'amortissement d'éléments financiers reliés aux régimes de retraite sur des périodes estimatives échelonnées jusqu'en 2045.

